

Date de convocation :  21/02/2024	<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</b>  <b>COMMUNE DE DUNIERES</b>  <b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---	--

Le vingt-six février deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Nelly BEULAIGUE, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Corinne BEAL (pouvoir à Patricia SOUCHON), Fabienne MANOHA (pouvoir à Colette MORIN), Éric PARRAT (3).

Absent : (0).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET DE LA SEANCE : Graffitis à la Moye.**

**DCM 20240226-2**

Monsieur Le Maire explique que des collectifs d'artistes graffeurs et leurs invités interviendront sur l'ensemble des murs extérieurs des deux bâtiments de « La Moye », Rue du stade à Dunières, du 17 au 23 juin 2024. Les pignons seront peints en partie la semaine avant l'évènement par 4 à 8 artistes. Le thème sera libre. Les artistes pourront présenter leur propre travail. Lors du weekend, entre 15 et 25 artistes régionaux et nationaux seront réunis du vendredi ou dimanche. Ils réaliseront des œuvres sur le reste des façades disponibles. Une initiation sera mise en place pour que le public puisse s'initier à la bombe de peinture le samedi et/ou le dimanche. Le thème et le nom de l'évènement sera à définir avec les différents acteurs. L'idée serait de célébrer la fête de la musique le samedi, avec une scène libre l'après-midi et un ou plusieurs concerts le soir.

Monsieur Le Maire souhaite que la Commune et les associations prennent part au projet.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'OPAC 43 s'engage à participer à hauteur de 3 500 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 voix contre : Robert VALLAT, 1 abstention  
Thierry SABOT)

043-214300873-20240226-DCM20240226\_2-DE  
Reçu le 12/03/2024

- Valide l'appui financier de la Collectivité et fixe le montant de la participation communale à 3 500 € ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme,



Le Maire,  
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,  
Cédric BROUSSARD

**AR Prefecture**

043-214300873-20240226-DCM20240226\_2-DE  
Reçu le 12/03/2024